



COB

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ COLLEGE OSTÉOPATHIQUE DE BORDEAUX ANNÉE 2022/2023

## Table des matières

INTRODUCTION.....	2
I. BILAN DE SCOLARITE - PROMOTIONS 2022-2023.....	2
II. SELECTION DES CANDIDATS A1 – 2022/2023 .....	3
III. INSERTION PROFESSIONNELLE .....	4
IV. BILAN DE LA PREPA.....	5
V. DEFINITION DES CRITERES DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT .....	6
VI. ACTIVITE DU PERSONNEL PERMANENT .....	7
VII. ACTIVITE DES FORMATEURS NON PERMANENTS.....	7
VIII. RECHERCHE.....	7
IX. CERTIFICATION DE SERVICE / CONFORMITE ET QUALITE DE SERVICE DE LA FORMATION.....	10
X. ENQUETE SATISFACTION DES ETUDIANTS .....	10



**COB**

## INTRODUCTION

Le Collège Ostéopathique de Bordeaux (COB) est un établissement de formation initiale à l'ostéopathie créé en 2002, agréé par le Ministère de la santé depuis 2007 puis en juillet 2015 sur les critères de la réglementation de 2014 (décret 2014-1043 et textes associés).

Le diplôme délivré par le COB est enregistré au niveau I au RNCP depuis 2016 et au niveau 7 au RNCP depuis 2021. Le COB est dirigé depuis 2015 par Mathieu JOYON, ostéopathe, titulaire d'un Master II en Sciences de l'Éducation.

### I. BILAN DE SCOLARITÉ - PROMOTIONS 2022-2023

Le COB a reçu en juillet 2015 un agrément pour un effectif maximal autorisé de 410 étudiants. Cet effectif est atteint chaque année depuis. Celui-ci a été renouvelé avec une augmentation d'effectifs à 500 étudiants en juillet 2021. Face aux pertes d'agréments de 7 écoles en France, en août 2021, une décision modificative a temporairement augmenté une nouvelle fois l'effectif du COB afin de pouvoir accueillir les étudiants de ces écoles. En 2022-2023, la capacité d'accueil du COB était donc de 540 étudiants.

#### Effectif des différentes promotions en 2022/2023

1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année	3 <sup>ème</sup> Année	4 <sup>ème</sup> Année	5 <sup>ème</sup> Année	TOTAL
161	104	73	88	108	<b>534</b>

#### Tableau de suivi des promotions (Bilan de scolarité) 2022-2023

<b>BILAN de SCOLARITÉ 2022/2023</b>						
Année d'études	Nombre d'étudiants présents au début de l'année scolaire (a)	Nombre d'étudiants ayant abandonné en cours d'année et en fin d'année (b)	Nombre de mutations vers un autre établissement en cours et en fin d'année (c)	Nombre d'étudiants non admis en année supérieure		Nombre d'étudiants admis en année supérieure ou diplômés en dernière année de formation a-b-c-d-e
				Nombre de redoublements refusés ou d'étudiants exclus (d)	Nombre d'étudiants admis au redoublement (e)	
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>161</b>	11	0	22	13	115
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<b>104</b>	0	0	8	1	95
<b>3<sup>ème</sup> année</b>	<b>73</b>	2	0	5	3	63
<b>4<sup>ème</sup> année</b>	<b>88</b>	0	0	1	1	86
<b>5<sup>ème</sup> année</b>	<b>108</b>	2	0	0	2	104
<b>TOTAL</b>	<b>534</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>463</b>



**COB**

Candidats au diplôme :

Promotion	% de reçus 22-23
A1	71.4 %
A2	91.3 %
A3	86.3 %
A4	97.7 %
A5	96.2 %

## II. SÉLECTION DES CANDIDATS A1 – 2022/2023

Pour rappel, les critères de sélection des candidats à la formation correspondent à ceux de l'article 1<sup>er</sup> de l'Arrêté du 12 décembre 2014 à savoir :

**Art. 1<sup>er</sup>.** — *Pour être admis à suivre la formation en ostéopathie, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année de leur entrée en formation et titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence. Les élèves en classe de terminale peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat.*

*Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :*

- curriculum vitae ;
- lettre de motivation ;
- dossier scolaire avec résultats et appréciations ;
- attestations de travail le cas échéant ;
- copie du baccalauréat ou du titre admis en équivalence ;
- certificat de scolarité pour les candidats de terminale.

*Les candidats retenus se présentent à un entretien visant à évaluer leur motivation et leurs aptitudes à suivre la formation sur la base du dossier.*

*Le directeur de l'établissement de formation est chargé d'organiser la sélection.*

**(cf. Schéma de sélection des candidats à la formation en Annexe 2.8.2).**

### SELECTION A1 2022-2023

Etapas de la sélection :

ETAPES DE LA SÉLECTION	NOMBRE DE CANDIDATS
DOSSIERS DE CANDIDATURE RECUS	206
ENTRETIENS RÉALISÉS	125
CANDIDATS SÉLECTIONNÉS	110
INSCRIPTIONS DÉFINITIVES	93

La promotion de 1<sup>ère</sup> année comportait 161 étudiants (93 sélectionnés et 37 issus de la prépa COB et 26 redoublements) répartis en 6 groupes (5 groupes de 27 étudiants et 1 groupe de 26 étudiants).



**COB**

Répartition par genre des 161 étudiants A1 :

MASCULIN	%	FEMININ	%
65	40 %	96	60 %

Profil des candidats sélectionnés en 1<sup>ère</sup> année 2022/2023 :

DIPLOME	NOMBRE
BAC avec options scientifiques	30
PACES	1
PASS	31
LAS	3
STAPS	10
INFIRMIER / KINE	1
LICENCE BIO	2
MASTER BIO	1
PREPA MEDECINE / PARAMEDICAL	3
REDOUBLEMENT AUTRE ECOLE	3
ETUDES NON SCIENTIFIQUES	12
LICENCE MATHS	0
LICENCES SCIENCES	2
LICENCES PHYSIQUES CHIMIE	1

### III. INSERTION PROFESSIONNELLE

Les enquêtes d'insertion professionnelle des titulaires de la certification à 18 et 30 mois et leur publication constituent une obligation réglementaire dont le Collège Ostéopathique de Bordeaux s'acquitte envers le ministère chargé de la santé. Cette enquête est publiée sur le site internet de l'école.

Les objectifs sont d'apprécier statistiquement le nombre de professionnels en exercice et l'évolution de leur parcours professionnel.

L'enquête interroge les diplômés sur leur parcours avant et après leurs études. Des questions portent précisément sur les divers statuts et activités professionnelles (libérales, salariées...), les revenus, les lieux d'implantation, et les éventuels diplômes universitaires obtenus.

Le dispositif est le suivant :

- Au cours de leur année de certification, les étudiants sont informés de la mise en place d'enquêtes d'insertion ;
- Au mois de décembre, les titulaires de la certification des promotions concernées reçoivent un mail pour les informer du démarrage de l'enquête au mois de janvier ;
- Début janvier, les titulaires de la certification reçoivent l'enquête à renseigner en ligne ;
- Une relance par e-mail pour les non-répondants est réalisée une semaine après ;
- En fonction du nombre de répondants, l'enquête se poursuit par téléphone. Cette étape, ainsi que l'analyse finale des données, est confiée à un prestataire externe : l'entreprise NOVE Concept.



**COB**

Les données recueillies sont analysées de manière globale et anonyme pour suivre le devenir des ostéopathes professionnels que nous avons formés.

Afin de garantir la confidentialité des informations transmises, seule la Direction et l'entreprise chargée de l'enquête ont accès aux réponses. Le prestataire est soumis au secret professionnel et normes de protection des données RGPD.

**Cf. Dossier Enquêtes d'insertion diffusé sur le site internet – onglet L'école**

#### **IV. BILAN DE LA PREPA**

Afin de ne pas fermer totalement nos portes aux profils non-scientifiques, nous proposons aux candidats qui le souhaitent d'intégrer une année préparatoire leur permettant d'acquérir ces prérequis scientifiques et d'aborder quelques matières pratiques ostéopathiques de façon à déterminer si le cursus ostéopathique leur convient. Se déroulant sur 2.5 jours par semaine de septembre à juin, cette année préparatoire leur a permis d'évaluer tout au long de l'année leurs connaissances et leur progression puisqu'elle intègre un contrôle continu et un examen final.

<b>Effectif PREPA 2021-2022</b>	<b>53</b>
<b>Effectif passé en en A1 2022-2023</b>	<b>37</b>
<b>Effectif passé en A2 2023-2024</b>	<b>24</b>

<b>Effectif PREPA 2022-2023</b>	<b>44</b>
<b>Effectif passé en A1 2023-2024</b>	<b>29</b>

#### **V. DÉFINITION DES CRITÈRES DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT**

La qualité des enseignements est en permanence évaluée et vérifiée via différents canaux, indicateurs et outils.  
**(Cf. Outils d'évaluation de la qualité des enseignements)**

Une fiche de poste est établie pour les enseignants et les moniteurs clinique qui définit les attendus pédagogiques, techniques et de savoir-être.

Les enseignants et les enseignements sont ensuite évalués au travers des outils suivants :

- **Evaluation des enseignements par les étudiants ou diplômés :**
  - Enquête de satisfaction annuelle étudiante par promotion
  - Compte-rendu des réunions du Conseil de la Vie étudiante (Réunion des délégués par promotion en présence des coordinateurs pédagogiques, de la Responsable scolarité)
  - Compte-rendu des rendez-vous pédagogiques individuels des étudiants par les coordinateurs pédagogiques
  - Les évaluations des enseignants en clinique (par les étudiants)
  - Résultats des enquêtes d'insertion auprès des diplômés à 6, 18 et 30 mois



**COB**

- **Evaluation des enseignants par les coordinateurs pédagogiques et la Direction**
  - o Les évaluations des enseignants en cours (par les coordinateurs pédagogique et/ou la direction)
  - o Les entretiens individuels annuels des enseignants
  - o Un tableau de synthèse permet de tracer et d'analyser les résultats des évaluations annuelles des enseignants.
  
- **Evaluation des enseignements par les instances de gouvernance du COB**
  - o Le Conseil Scientifique
  - o Le Conseil Pédagogique
  - o La Commission de Validation des Unités de Formation et des Compétences (Résultats des étudiants par promotion et Analyse de ces résultats)
  - o Les réunions de coordination pédagogique
  - o Le Système de Management Qualité (Réunions de processus, Réunions de direction)
  - o L'évaluation par l'audit de certification de service

## **VI. ACTIVITÉ DU PERSONNEL PERMANENT**

Sont considérés comme permanents le personnel administratif, la direction, et les coordinateurs pédagogiques.

Aux côtés du Directeur d'Établissement Mathieu JOYON, le personnel permanent du COB est constitué en 2022/2023 comme suit :

	NOMBRE
Directeur d'établissement	1
Personnel administratif et logistique	5
Coordinateurs pédagogiques	5
Directeur du recrutement et de l'innovation pédagogique	1

## **VII. RECHERCHE**

### **1. Le COB au sein de l'IRFO :**

L'année 2021-2022 a vu la mise en place et la structuration de l'IRFO (Institut de Recherche Franc'Ostéo) dont l'objectif premier est d'initier des activités de recherche portant sur l'ostéopathie, avec des enjeux de reconnaissance vis-à-vis de la population, des acteurs de la santé et des pouvoirs publics.

L'étude scientifique de l'ostéopathie est à la croisée de nombreuses disciplines et cette multidisciplinarité impliquant des compétences différentes a induit la première étape de travail de l'IRFO à savoir l'identification des ressources disponibles ou potentielles, humaines ou matérielles au sein des écoles du réseau.



**COB**

Rappelons les enjeux et perspectives initiaux de l'IRFO :

- exigence de pluridisciplinarité : enjeu de cohésion
- enjeux de formation à la recherche
- enjeux de production de recherche
- enjeux de visibilité et diffusion

Le diagnostic posé après l'organisation d'une dizaine de séminaires de travail a permis de définir 3 pôles interdépendants :

- un pôle clinique en charge d'explorer les dimensions physiologiques et thérapeutiques de la prise en charge ostéopathique ;
- un pôle sciences humaines et sociales chargé d'explorer la connaissance du métier (historique, épistémologique, sociologique..);
- un pôle formation et enseignement chargé d'explorer les conditions d'apprentissage et la professionnalisation du métier.

○ **d'un point de vue valorisation de la recherche :**

- manuel d'accompagnement à l'écriture de mémoire de recherche en ostéopathie (en cours)
- élaboration d'un master de formateur à la recherche (consolidation du DUFO Strasbourg)
- congrès de l'IRFO à TOULOUSE 29.30 septembre 2023 : « sur les épaules de Still et voir plus loin », questions contemporaines avec la participation de nombreux conférenciers étrangers.

○ **d'un point de vue diffusion :**

Le site de l'IRFO (public et à destination des écoles de France'Ostéo) a vu le jour avec pour résultats immédiats la mise en ligne des formations-congrès-publications intéressant les enseignants et les étudiants ainsi que d'un certain nombre de mémoires valorisés dans les différentes écoles, prémice d'une base de données et de publications accessibles à tous les membres du réseau France'Ostéo.

○ **d'un point de vue études cliniques :**

- O<sup>2</sup>TONE :Osteopathic Autonomic tone Myofascial Experience : l'objectif principal est d'évaluer l'effet d'une prise en charge ostéopathique sur l'état fonctionnel de patients présentant des rachialgies. Les outils utilisés sont l'Oswestry Disability Index pour mesurer l'impact sur la qualité de vie, le MyotonPRO mesurant le tonus myofascial, l'EliteHRV qui mesure l'activité neurovégétative et une analyse qualitative sur le ressenti du patient. Ce projet est porté par Loïc Treffel (ITO) et Martin Garet (CIDO).
- CKR (Cervical Kinematic Recorder) dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité sur la mobilité cervicale des traitements ostéopathiques. Les mesures sont réalisées grâce à un masque de réalité virtuelle couplé à un enregistreur. Ce travail est porté par Denis Ducommun (ITO) en collaboration avec l'ENSEEIH et l'INP de Toulouse.



**COB**

Les outils nécessaires pour ces études sont disponibles au COB ; malheureusement, les événements imprévus concernant les locaux et l'éclatement des sites cliniques et pédagogiques n'ont pas permis de réaliser des recueils de données.

Cependant le Myoton Pro a été utilisé dans le cadre du mémoire d'Estelle Thobie qui a réalisé (sous la supervision d'O. Laviolle) des mesures de tonicité sur les muscles masticateurs AV/AP traitement ostéopathique.

L'année 2023-2024 devrait permettre de développer l'action de Bordeaux dans ces projets et de susciter un certain nombre de mémoires de recherche grâce aux outils dont nous disposons.

## **2. Publications / conférences du COB**

- Master 2 en Sciences de l'Éducation-Ingénierie et Conseil en formation (Université de Lyon 2) par Thomas Martret : apport du tutorat par les pairs au sein d'une école d'ostéopathie ;
- Master 2 en Sciences de l'Éducation (Université de Rouen) par Rodolphe Delvallez : la professionnalisation de la formation en ostéopathie par son universitarisation, état des lieux des débats et tensions.
- 4<sup>ème</sup> symposium du COB : Ostéopathie Orofaciale du 16 au 19 novembre 2023. Sous le format plébiscité d'une journée de conférences encadrées par 3 journées d'ateliers pratiques, ce thème sera abordé depuis le nouveau-né jusqu'à l'adulte par des conférenciers français et étrangers renommés.





**COB**

## **VIII. CERTIFICATION DE SERVICE / CONFORMITÉ ET QUALITÉ DE SERVICE DE LA FORMATION**

Le COB a choisi de s'inscrire dans cette démarche de certification basée sur les critères du référentiel « Ostéopathie : conformité et qualité de service de la formation » délivrée par « Bureau Veritas Certification ».

### Que signifie cette certification ?

La réglementation concernant la formation en ostéopathie a été profondément remaniée fin 2014, fruit d'un travail constructif entre les instances représentatives de l'ostéopathie en France et les pouvoirs publics. Les établissements de formation agréés précédemment à ces modifications ont présenté en 2015 au ministère de la santé un nouveau dossier d'agrément. Les agréments des instituts de formation sur cette nouvelle base beaucoup plus exigeante ont été délivrés à partir de juillet 2015, donnant lieu dans un premier temps à une réduction importante de l'offre de formation. Pour autant, aucun contrôle physique de la conformité de ces établissements à la réglementation n'a pu être jusqu'ici diligenté par la tutelle, rendant difficile et souvent opaque le choix entre les écoles pour les candidats à la formation.

Partant de ce constat, l'Unité Pour l'Ostéopathie (UPO) a estimé que la profession devait faire preuve de maturité en organisant une opération de transparence nécessaire vis-à-vis du public. C'est pourquoi ce référentiel de service « Ostéopathie : conformité et qualité de service de la formation » s'adossant sur les 63 critères d'agrément d'un établissement de formation en ostéopathie a été réalisé par Bureau Veritas Certification sur demande de l'UPO.

Ce référentiel, qui a été présenté à toutes les parties intéressées, et validé par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) se décline en 2 versions :

- La certification standard qui répond aux critères d'agrément en vigueur pour un établissement de formation en ostéopathie.
- La certification Excellence qui, au-delà des critères de la certification standard, prend en compte l'enregistrement du diplôme au niveau I du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) ainsi que la preuve d'une activité recherche effective attestée par des locaux et des salariés dédiés à cette recherche.

Tous les instituts de formation en ostéopathie agréés par le ministère de la santé ont été informés par courrier le 24 octobre 2017 de la possibilité de demander à être certifiés, en se soumettant à un audit approfondi in situ par l'organisme vérificateur indépendant Bureau Veritas Certification.

Convaincu du bien-fondé de cette démarche, le COB a demandé à être audité depuis octobre 2019.

## **IX. LES ENQUÊTES SATISFACTION DES ÉTUDIANTS**

### **1. Sur la qualité des enseignements :**

Les enseignements sont évalués chaque année par les étudiants.

Les étudiants répondent à un questionnaire concernant l'UE dans sa globalité.

Les évaluations sont faites au terme de l'enseignement.

Les étudiants répondent aux enquêtes de satisfaction en ligne, de manière anonyme avec recueil des données via un logiciel prestataire : Survey Monkey. Ces données sont rassemblées et organisées et donnent lieu à un fichier EXCEL conservé dans le CLOUD interne au COS.

Un document synthétique rassemblant les résultats par UE avec les enseignants concernés est élaboré par la direction pour l'ensemble des promotions et conservé dans le CLOUD.



**COB**

Les UE ou enseignants dont les taux de satisfaction sont inférieurs à 70% seront analysés précisément par la directrice pédagogique et le directeur et feront l'objet d'un suivi d'actions correctives éventuelles.

Les taux compris entre 70 et 80% devront faire l'objet d'une vigilance de la directrice pédagogique.

Ces évaluations seront également utilisées lors des entretiens annuels des enseignants.

## **2. Sur le cadre de vie au travail :**

Le COB réalise annuellement, dans la même enquête de satisfaction des étudiants, une évaluation de la satisfaction des étudiants sur leur cadre de travail.

Les résultats de l'enquête lancée en mai 2022 avec l'outil de sondage en ligne Survey Monkey sont les suivants :

### **Enquête satisfaction étudiants 2023**

Taux de retour de 27.53% (155 réponses sur 563 étudiants au 04/06/2023)

Taux de satisfaction globale	78%
La formation dispensée	95%
L'ambiance au sein du COB	75%

### **Les répondants sont satisfaits ou très satisfaits de leurs interactions avec :**

- La Direction de l'établissement : pour 65.87 %
- Les coordinateurs pédagogiques : pour 90.60 %
- Le personnel administratif : pour 93.17 %
- Le corps enseignant : pour 96.61 %
- Leurs camarades de promotion : pour 88.24 %
- Les étudiants des autres promotions : pour 69.64 %
- Le BDE : pour 77.37 % / ➤ Le BDS : pour 89.05 % / ➤ Huma'COB : pour 91.50 %

L'enseignement théorique	94%
L'enseignement pratique en TD	95%
L'enseignement pratique clinique	86%
L'organisation des évaluations théoriques - CC	83%
L'organisation des évaluations théoriques - partiels	85%
L'organisation des évaluations pratiques - partiels	84%
Les locaux Bordeaux-Lac	66%
Les locaux Bourgogne	86%
Les locaux Victoire	89%
Les locaux Cité du Vin	47%
Les locaux du Bouscat	51%
L'équipement	68%
Le matériel pédagogique	42%
La propreté des locaux	59%
L'entretien des locaux	69%
<b>Conseilleriez-vous le COB</b>	<b>OUI à 79 %</b>